**Qu’est-ce-que le tutorat des NoFoVo ?**

I. **Pour être tuteur**

Pour devenir tuteur, il faut figurer sur la liste des tuteurs potentiels qui est proposée aux nouveaux formateurs.

Pour figurer sur cette liste il faut :

* Soit en faire la demande auprès d’un tuteur déjà inscrit et être « validé » par ses paires (vote à la majorité des présents lors d’une réunion des tuteurs).
* Soit répondre positivement à une sollicitation de ses paires.

II. **Fonctionnement**

Une réunion des tuteurs « en activité » sera organisée en amont de la « cérémonie » événementielle prévue en fin de formation des nouveaux formateurs afin de statuer sur le parcours des différents NoFoVo impliqués dans le processus de formation.

Des formations continues pourront être proposées (à la demande des tuteurs) sur le thème de la fonction de tuteur à l’UFCV.

III. **Rôle du tuteur UFCV**

Le tuteur qui accepte d’accompagner un nouveau formateur dans la formation des NoFoVo de l’UFCV a en charge :

* L’organisation d’un entretien en face à face de fin de parcours de formation (bilan) avec le nouveau formateur qu’il accompagne.
* L’organisation du suivi du nouveau formateur avec le choix du type de suivi (face à face, téléphone, mail) ainsi que la fréquence de ce suivi en accord avec le NoFoVo.
* L’accompagnement, au sens strict du terme, du stagiaire c’est-à-dire :
	+ L’accompagnement pédagogique lié aux différents modules de la formation des NoFoVo.
	+ L’accompagnement stratégique quant au choix des méthodes outils à mettre en œuvre pendant les différents stages.
	+ L’accompagnement théorique visant à resituer les différentes actions menées en lien avec les valeurs de l’UFCV.
* Un rôle de médiateur en cas de conflit (entre le NoFoVo, les formateurs et directeurs ou l’UFCV).

**Le rôle de tuteur est un acte volontaire**